# Compte rendu de réunion

## Groupe thématique « emploi/formation »

Réunion du 28 mai 2020 en visioconférence organisée par Stéphane TK.

## Sont présents :

* Leïla-Amel DRIDER, Personne concernée, Individuel.
* Sabrina RINCK, Référente insertion, Sessad pro PEP57.
* Aude ROZIER, Chef du Pôle Formation, Centre Pierre Janet - Université de Lorraine.
* Stéphane TINNES-KRAEMER, Coordonnateur CLSM, CH Jury.
* Aline TRAN MINH, Proche et parent aidant, Individuel.
* (Rita Adorno, Assistante sociale, Centre hospitalier de Jury : contribution par écrit).

## Rappel de l'ordre du jour

* Poursuivre la réflexion sur la thématique « emploi et formation ».
* Identifier des pistes d’actions.

## Prochaine réunion

* 29 septembre (lieu confirmé début septembre) pour poursuivre la réflexion et préciser les pistes d’actions envisagées.

## Synthèse

### Idées d’actions pour la thématique « emploi/formation »

#### Constats partagés

* Méconnaissance des acteurs des secteurs emploi/formation (Aude Rozier du CPJ exprime sa méconnaissance des acteurs spécifiques au champ de l'emploi et de la formation des personnes handicapées psychiques).
* Une situation non stabilisée est un frein d'accès à la formation (Sabrina Rinck du Sessad pro des PEP57 remarque que la principale difficulté de son équipe concerne la situation non stabilisée des jeunes accompagnées).
* Beaucoup de structures ne possèdent pas d'expertise psychiatrique (Sabrina Rinck indique que le Sessad pro n'a pas de médecin psychiatre).
* Manque de connaissances et d'adaptations par rapport au handicap psychique dans certaines structures d'insertion professionnelle (Leïla Drider, personne concernée, remarque l'absence de connaissance et d'adaptation au handicap psychique dans des centres comme l'EPNAK).
* Besoins différents selon l'âge (Rita Adorno du CH Jury remarque la différence entre les dispositifs pour les jeunes et les personnes âgées de plus de 27 ans).
* Réponses tardives par rapport à un état de santé qui évolue (Rita Adorno remarque que durant l'état de santé peut changer durant la période de 9 à 12 mois que dure la procédure MDPH).
* Dispositifs parfois en décalage par rapport aux besoins des personnes accompagnées (Rita Adorno remarque la nécessité de connaître les besoins et d'adapter les aides)

#### Pistes d’actions

* Développer la formation continue en santé mentale (proposition d'Aude Rozier).
* Développer les collaborations avec les services psychiatriques pour des concertations pluriprofessionnelles (proposition de Sabrina Rinck).
* Enrichir le guide santé mentale avec des informations sur la thématique emploi/formation (proposition de Stéphane TK).
* Sensibiliser aux risques psychosociaux (proposition de Leïla Drider).

## Discussion

Stéphane TK ouvre la réunion par un tour de présentation. L’échange se poursuit par un rappel du contexte de mise en place de [cinq nouveaux groupes thématiques](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/groupes-thematiques?download=251:cr-groupes-thematiques-01-04-2020) dans le cadre du [Conseil messin de santé mentale](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/). Le groupe reste ouvert pour associer, en fonction des projets, d’autres acteurs absents pour le moment. Lors du [forum organisé dans le cadre de l’assemblée plénière](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/instances/assemblee-pleniere) du CLSM, les participant.e.s ont proposé pour la thématique « emploi/formation » l’idée d’une action de sensibilisation en direction des acteurs de ce champ dans le but de favoriser l’accueil des personnes concernées par la maladie et/ou le handicap psychique. Si cette piste d’action était retenue, sa forme reste à définir.

### Idées d’action pour la thématique « emploi/formation »

Aude ROZIER fait part de sa méconnaissance des acteurs spécifiques au champ de l’emploi et de la formation des personnes handicapées psychiques. Le Centre Pierre Janet (CPJ) accueille chaque année des stagiaires du CRP (Centre de réadaptation professionnelle) de l'[EPNAK](https://formation.epnak.org/) dans le cadre de leur reconversion professionnelle. Cela fait partie des valeurs du CPJ de diffusion et de partage au plus grand nombre. C’est un partenariat qui fonctionne depuis quatre ans.

Sabrina RINCK présente le Sessad pro qui est un service de soins et d’éducation spécialisée à domicile. L’objectif de la structure est d’accompagner des jeunes en situation de handicap notifié par la [MDPH](http://www.mdph57.fr/) âgés de 16 à 27 ans. Ces derniers présentent des troubles psychiques, une déficience intellectuelle ou une maladie génétique. L’objectif est de l’accompagner à l’élaboration et la mise en œuvre d’un projet professionnel et de vie. Le Sessad a débuté son activité en novembre 2017 et possède un agrément pour quatre jeunes. De plus en plus de jeunes présentent des profils avec des troubles psychiques. Le Sessad cherche à mieux connaître les partenaires. Le logement est également un besoin exprimé par les jeunes que l’équipe n’avait pas identifié lors de l’écriture du projet d’établissement. La principale difficulté pour l’équipe concerne la situation non stabilisée des jeunes accompagnées qui représente un frein pour l’accès à une formation. Sabrina RINCK donne l’exemple d’une jeune fille accompagnée depuis deux ans qui durant cette période a été hospitalisée les trois quarts du temps. Il est compliqué de travailler le projet professionnel quand il y a de longues périodes d’hospitalisation. Quand un travail se met en place, par exemple avec le [CFA](https://www.education.gouv.fr/le-centre-de-formation-d-apprentis-cfa-creation-fonctionnement-personnels-et-apprentis-2069), il y a des rechutes.

Aude ROZIER explique que le CPJ fait beaucoup d’intervention intra entreprise en se déplaçant dans les structures pour faire de la formation sur mesure. Par exemple, une collaboration existe depuis plusieurs années avec le Centre hospitalier spécialisé de Sarreguemines pour former tous les professionnels qui ne sont pas issus du secteur psychiatrique et qui travaillent au quotidien avec les malades. L’objectif est de créer un socle commun de connaissances et de compétences en dotant ces professionnels d’outils, de techniques et de théorie pour qu’existe un vocabulaire commun et que les mêmes mots recouvrent les mêmes réalités pour tout le monde. Un autre exemple est le travail réalisé avec les ESAT autour de la valorisation du métier d’animateur au sein de ces structures. L’objectif est de repenser une cohérence commune à ce métier pratiqué par des professionnels qui pour certains sont à la cuisine quand d’autres sont à l’ébénisterie ou au maraichage. Ils partagent une pratique professionnelle au contact de personnes avec des déficiences psychiques ou quel que soit le problème de santé mentale. Au final, ils acquièrent une réalité commune même si leur spécificité est différente. Le CPJ sait faire dans ce domaine et possède l’ingénierie pédagogique, notamment pour analyser le besoin. L’action de formation du CPJ s’adresse aux professionnels. Parmi les exemples, un autre travail se fait avec la police, la gendarmerie et les pompiers sur des actions de formations liées à la prise en charge thérapeutique. Il ne s’agit pas de remplacer les professionnels qui après prennent le relai. En Moselle, une très grosse gendarmerie a fait appel au CPJ autour de l’accueil de personnes victimes et de personnes déficientes mentales ou physiques qui viennent d’être agressées ou accidentées pour savoir ce qu’il convient de faire dans les premières minutes. Le CPJ sait former sur site et donner les outils de départ avant que le Samu n’arrive pour soigner le corps, le psychologue n’arrive pour reprendre l’esprit et ainsi de suite. Sans remplacer les fonctions de chacun, le CPJ peut venir donner quelques informations, concepts, outils ou attitudes. Le CPJ sera prochainement habilité à former aux [Premiers secours en santé mentale](https://pssmfrance.fr/) (PSSM). L’équipe de dix-huit personnes est formée. Deux des formatrices, psychologues et psychothérapeutes, seront habilitées à dispenser cette formation. La médecine préventive de l’Université de Lorraine forme les étudiants au PSSM. Le CPJ pour sa part devrait être en mesure de former le grand public à la rentrée de septembre.

Stéphane TK ajoute que le CLSM propose depuis le début de l’année 2019 une sensibilisation en santé mentale. Les sessions s’adressent aux professionnels, élus et bénévoles d’association. Le [programme complet](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/ressources/apprendre/2-uncategorised/108-sensibilisation-en-sant%C3%A9-mentale) est disponible sur le site internet du CLSM. Une [version accessible à distance](http://sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr/) a été mise en place pour permettre la poursuite de l’action dans le cadre du contexte de crise sanitaire. Elle est consultable avec l’identifiant « Invite » et le mot de passe « Invite@57000 »

Stéphane TK informe également de documents d’information disponibles sur la thématique. Le Psycom qui est un organisme a par exemple publié en 2018, en lien avec le thème des [Semaines d’informations sur la santé mentale](https://www.semaines-sante-mentale.fr/), un dépliant titré « [santé mentale et emploi](http://www.psycom.org/Brochures-d-info/Sante-mentale-et) ». D’autres guides disponibles sur la thématique seront mis à disposition sur le site du CLSM.

Sabrina RINCK explique que le Sessad ne rencontre pas de difficulté pour établir des collaborations qui permettent aux jeunes accompagnés de bénéficier de mises en situation. Par exemple, un partenariat existe avec le [CFA du bâtiment de Montigny-lès-Metz](https://cfabtp-moselle.org/). Un partenariat est en cours avec [ALPHA Plapeville](https://www.alphaplappeville.org/). Le principal frein concerne la stabilisation des personnes. Sur ce point, pour les bénéficiaires âgés de moins de 21 ans, un travail se réalise en lien avec le [CMPP des PEP57](http://www.pep57.org/medico-social/pole-soins-ambulatoires/centres-medico-psycho-pedagogiques/organigramme-cmpp-nord-moselle/) (Centre médico-psycho-pédagogique). Pour les autres, la collaboration existe avec les Centres médico-psychologiques. Pour une des situations par exemple, une réunion de synthèse est prévue avec l’ensemble des partenaires. Les objectifs sont d’envisager une réorientation pour le logement, de proposer une éventuelle hospitalisation de jour et de réfléchir au projet professionnel. Cette personne a besoin de plus d’accompagnement sur l’aspect du soin. Au niveau du Sessad pro., il n’y a pas de médecin psychiatre. Il y a un médecin coordonnateur. D’où l’intérêt d’un lien avec le CMPP et les CMP. D’autres professionnels sont éventuellement sollicités en fonction de la situation comme des psychologues, des sophrologues, etc. Tout va dépendre des besoins des personnes.

Stéphane TK propose d’envisager d’enrichir le guide santé mentale en ajoutant une fiche pratique sur le thème de l’emploi et la formation. Ce travail permettrait d’identifier les acteurs de ce champ et de comprendre l’organisation générale sur le territoire messin de ce secteur et ses spécificités pour l’accueil des personnes malades et/ou handicapées psychiques.

Sabrina RINCK ajoute qu’un aspect de ce travail pourrait concerner l’emploi accompagné qui est assez récent.

## Contributions écritures

Leïla DRIDER partage sur le chat son expérience et ses propositions :

* J'ai toujours eu des difficultés de communication (orale). J'ai pu suivre un cursus normal, en milieu "ordinaire" et j'ai été prof d'arts appliqués environ cinq ans et demi. Les conditions de travail et mon profil ne matchaient pas, en plus de problèmes extérieurs au travail. De là, [RQTH](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/rqth), réorientation, reconversion en cours. J'ai eu un accompagnement de la [CARSAT](https://www.carsat-alsacemoselle.fr/home.html), de l'Unafam avec son dispositif "Vers l'emploi", une tentative en CRP à l'EPNAK, et actuellement accompagnée par le [DIRPHA](https://www.handipacte-grandest.fr/index.php/l-apprentissage/les-acteurs-mobilisables) avec [Pyramide Est](http://pyramide-est.fr/). J'ai proposé, là où je suis en apprentissage, de faire participer la référente handicap à la sensibilisation de juin, mais je ne connais pas son planning.
* Je pense qu'il faudrait tendre vers plus de reconnaissance des risques psychosociaux dans les entreprises, au niveau des [CSE](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474) (ex-CHSCT).
* Dans les centres de réadaptation pour adultes comme l’EPNAK, tous les handicaps sont mélangés et j'ai constaté une absence totale de connaissances et de propositions d'adaptations pour les handicaps psychiques. Et de plus en plus, quand on est pas "trop déficient et dépendant", on préfère aller "vers l'inclusion" en milieu ordinaire. Donc il serait aussi utile de former les milieux de travail non professionnels du secteur.

Rita ADORNO partage par mail plusieurs constats :

* Besoins différents selon l’âge alors que les dispositifs concernent les 16 à 27 ans et les personnes plus âgées.
* Classifications parfois très restrictives.
* Délai long de la procédure MDPH (9 à 12 mois auxquels s’ajoutent le temps d’inscription aux différents stages, ou les délais variables des places vacantes en [ESAT](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1654)). Durant ce temps, l’état de santé peut fluctuer (c’est souvent le cas). L’attente durant des mois perturbe le projet au lieu d’être constructif. Les handicaps ralentissent déjà le cours de vie et des choses par eux-mêmes.
* Connaître les besoins des personnes concernées et l’offre des structures qui élargissent leur accueil/et formation comme le lycée agricole de Courcelles-Chaussy.
* Disparition avec la loi handicap de 2005 des dispositifs d’évaluation à court terme qui étaient efficaces. Les dispositifs actuels sont restreints.
* Méconnaissances des pathologies et de leur impact sur le rythme de travail et la fatigabilité des personnes concernées.
* Accès à la vie sociale et à l’emploi doivent être considérées comme interconnectés.
* Nécessité d’adapter/réajuster les différentes « aides » ([AAH](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242) et statut [RQTH](https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/emploi-et-handicap/rqth) ne sont pas des obligations d’accès à l’emploi). Ces dernières sont parfois un frein dans la segmentation des dispositifs (Pôle-Emploi).

Voir l’expérience des Drs LEVOYER et LE MOIGNE sur [l’accompagnement vers l’emploi des personnes en situation de handicap psychique](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwi72tTRsrPrAhVux4UKHR8tCB8QFjAAegQIAxAB&url=http%3A%2F%2Fdifferentetcompetent.fr%2Fsites%2Fdefault%2Ffiles%2Fdata%2Farticles%2FAresat%20Bretagne%20-%20Recueil%20d%27exp%C3%A9riences%20-%20juin%202018.pdf&usg=AOvVaw3GERXyYwGtjp2pKE5jCrww).